

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (sous la dir.), *Assemblée générale extraordinaire consacrée au libre examen et dédiée à l'Université Libre de Bruxelles à l'occasion du centenaire de sa fondation, Palais des Académies, 25 novembre 1934, Bruxelles* : Service des publications de la Ligue de l'Enseignement, 1934 (document n° 89 [de la Ligue de l'Enseignement] : publication périodique. Supplément au Bulletin de la Ligue de l'Enseignement, n° 6, décembre 1934).

Cette oeuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les Archives & Bibliothèques de l'ULB ont déployé leurs meilleurs efforts pour identifier et obtenir le consentement du titulaire des droits sur l'œuvre ici reproduite, afin de respecter la législation applicable en matière de droits d'auteur.

Toutefois, le titulaire des droits en cause n'ayant pu être identifié ou contacté malgré les efforts déployés, il a été décidé de reproduire l'œuvre, étant entendu que celui qui serait titulaire de droits sur l'œuvre est invité à prendre immédiatement contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir@ulb.ac.be).

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.
Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/noncat0000010_000_f.pdf

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
UNION NATIONALE POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
Association sans but lucratif.

Siège social : Boulevard Maurice Lemonnier, 110, Bruxelles.

Compte chèques postaux : 127.664, Bruxelles.

DOCUMENT N° 89

Publication périodique.

Assemblée Générale Extraordinaire
consacrée au
LIBRE EXAMEN
et dédiée à
L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
à l'occasion du
Centenaire de sa Fondation
Palais des Académies
25 Novembre 1934



BRUXELLES

Service des Publications de la Ligue de l'Enseignement
Boulevard Maurice Lemonnier, 110

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNION NATIONALE POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Association sans but lucratif.

Siège social : Boulevard Maurice Lemonnier, 110, Bruxelles.

Compte chèques postaux : 127.664, Bruxelles.

DOCUMENT N° 89

Publication périodique.

**Assemblée Générale Extraordinaire
consacrée au
LIBRE EXAMEN
et dédiée à
L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
à l'occasion du
Centenaire de sa Fondation
Palais des Académies
25 Novembre 1934**



BRUXELLES

Service des Publications de la Ligue de l'Enseignement
Boulevard Maurice Lemonnier, 110

Hommage à l'Université Libre de Bruxelles.

Par M. SMELTEN

Président de la Ligue de l'Enseignement.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la Ligue de l'Enseignement, je souhaite de tout cœur la bienvenue aux Membres de l'Université Libre de Bruxelles en cette assemblée générale qui a pour objet de glorifier le haut principe directeur de l'œuvre accomplie par leurs prédécesseurs, qu'ils continuent avec un grand et fidèle dévouement.

Je remercie profondément le recteur éminent qu'est M. Bogaert, de la part active qu'il a bien voulu prendre à cette cérémonie, organisée pour fêter l'indépendance de l'esprit.

La Ligue de l'Enseignement, fondée en 1864 pour travailler à la propagation et au perfectionnement de l'éducation et de l'instruction, et pour contribuer à la défense de la liberté de conscience, a considéré comme un devoir de participer à la célébration du centenaire de l'Université Libre.

Celle-ci réalise, sur le plan de l'enseignement supérieur, l'idéal laïque qui devrait inspirer toujours l'œuvre de l'école. Elle cultive et assure le maintien dans notre pays d'une intellectualité n'acceptant d'autre loi que celle de la recherche désintéressée de la vérité. En accomplissant sa mission sous l'égide du libre examen, elle donne un grand exemple à tous ceux qui, aux divers niveaux, organisent, dirigent et pratiquent l'enseignement.

La Ligue adresse à l'Université son hommage d'admiration avec d'autant plus de ferveur qu'elles ont toutes deux la même volonté : affranchir la pensée de tout esclavage, soit politique, soit dogmatique; libérer l'enseignement de toute mission despotique, quelle qu'en soit la source, ayant pour objet d'enchaîner l'esprit à du savoir formel, ou les consciences à des doctrines.

D'aucuns sans doute auront été surpris de voir la Ligue de l'Enseignement, qui s'intitule : Union Nationale pour la défense de l'Enseignement public, glorifier l'institution libre qu'est l'Université de Bruxelles.

Leur étonnement se sera dissipé lorsqu'ils auront compris, par le caractère des manifestations qui viennent de se dérouler, comment l'Université use de sa liberté constitutionnelle pour pratiquer, dans le domaine de l'enseignement supérieur, les vertus mêmes qui devraient, à tous les degrés, caractériser l'enseignement public.

Lorsqu'en 1834 fut créée l'Université Libre, la Belgique venait de conquérir le droit de régir elle-même sa politique et son économie; le mot de liberté avait sonné partout dans le pays le triomphe de la Révolution. Le Congrès National avait rédigé la charte la plus libérale de l'Europe; il y avait inscrit toutes les libertés, et parmi elles, la plus précieuse, la liberté de conscience, qu'il avait entourée des multiples garanties dont le souvenir du passé inspirait le souci.

Mais il ne suffit pas d'un texte constitutionnel pour que la pensée soit libre; il faut qu'elle en ait acquis l'aptitude.

La faculté de penser librement ne peut exister que par l'éducation et l'instruction. L'enseignement la crée, l'entretient, la développe, la fertilise. Il peut aussi l'étouffer, la supprimer. Cela ne dépend pas du programme des études, mais de l'esprit du maître et de sa méthode.

Or, après la proclamation de l'indépendance nationale et l'affirmation des droits individuels des citoyens, les efforts tentés pour instituer un enseignement public se sont heurtés au dualisme irréductible et millénaire de l'Eglise et de l'Etat.

Il fallut attendre douze ans pour qu'on se mit d'accord sur une formule légale d'organisation, et ce fut par une abdication de l'esprit civique du législateur devant l'intolérance sacerdotale; la loi de 1842 plaçait l'école et l'instruction du peuple sous l'obédience ecclésiastique, lui donnait pour mission officielle d'entretenir la croyance religieuse, et subordonnait l'enseignement de la morale à celui de la religion.

L'Etat faillissait au principe fondamental de sa constitution laïque. L'école ne départissait qu'un savoir adulteré, médiocre, insuffisant. L'instituteur, asservi, avait pour devoir professionnel l'asservissement des consciences. Les méthodes, verbales et livresques, mécanisaient l'esprit.

C'est pour relever la Belgique de cette déchéance qu'est née la Ligue de l'Enseignement. Son fondateur, Charles Buls, dans le rapport qu'il fit à l'assemblée constitutive du 26 décembre 1864, disait :

« L'homme vraiment libre n'est point celui à qui il est permis de tout faire, mais celui que l'éducation a délivré du bandeau d'erreurs et de préjugés qui couvrait ses yeux; celui qui, assistant à un débat entre opinions opposées, sait appuyer son choix sur une conviction raisonnée ».

C'était affirmer le droit de l'homme et du citoyen, dans la personne de l'enfant, à une instruction ayant pour fondement le principe du libre examen.

Cette déclaration rejoignait celle qu'avait faite, en 1834, le secrétaire Baron à la séance inaugurale de l'Université de Bruxelles :

« L'Université Libre sera au service de la science, de la science complètement et absolument libre. La nouvelle Université répudie le dogme et la négation systématique. La vérité scientifique, résultat d'une recherche libre et objective, sera la seule base de son enseignement ».

Jules Tarlier, professeur à l'Université Libre, fut le premier président de la Ligue de l'Enseignement.

Parmi les fondateurs de celle-ci, je relève les noms de Henri Bergé, Tiberghien, Van Meenen, qui furent recteurs de l'Université, et celui du professeur Van Bommel.

Pendant soixante années, que de liens personnels ont précieusement uni la Ligue à l'Université et marqué la solidarité spirituelle de la tâche qu'elles accomplissaient l'une et l'autre, en des sphères différentes, pour la même cause!

Léon Vanderkindere, dont j'évoque avec respect la mémoire, et Léon Leclère, dont je salue avec une affectueuse déférence la présence à cette cérémonie, tous deux anciens recteurs de l'Université, ont assumé la présidence de la Ligue de l'Enseignement, et tous deux ont largement collaboré à ses travaux.

Dans la liste de ceux qui ont dirigé les activités de la Ligue et lui ont apporté d'importantes contributions, je souligne les noms éminents de Paul Héger, Paul Errera, Goblet d'Alviella, Hector Denis, Jean Demoor, anciens recteurs; de Charles Graux, administrateur-inspecteur; des professeurs Brachet, Prins, Herman Pergameni, Decroly, dont le souvenir reste vivant parmi nous; des professeurs Bordet, Lameere, Ley, Charles Pergameni, Quesrton, Speyer, Emile Vandervelde.

Combien d'autres encore, parmi les Membres de l'Université, et parmi ceux qu'elles a nourris de son esprit, ont, dans le passé ou récemment, donné aux activités multiples de la Ligue la précieuse collaboration de leur science et de leur autorité!

Il faut que je rappelle un souvenir émouvant :

Le 16 décembre 1914, alors que nous étions tous profondément déprimés par le brutal déchaînement de la guerre et l'insolente occupation du pays, Paul Héger a songé au demi-siècle d'existence qu'achevait à ce moment la Ligue de l'Enseignement, et il a eu l'affectueuse pensée de nous écrire la lettre que voici, au nom de l'Université :

« La Ligue de l'Enseignement se proposait de célébrer avec quelque solennité cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les circonstances lui commandent la réserve et l'abstention. Il ne sera pas dit cependant que nous aurons laissé passer cette date sans vous rappeler combien votre Association est unie à l'Université Libre et combien sincèrement vos succès dans l'œuvre de défense et de propagande que vous avez entreprise ont lieu de nous réjouir. N'est-ce pas l'âme fière et noble des maîtres de la jeunesse et n'est-ce pas leur esprit de désintéressement qui, inspirant leurs leçons et leurs exemples, ont inspiré à nos soldats leur vaillance et leur esprit de sacrifice?

» Nous n'oublions pas que Charles Buis, qui fut votre président, fut aussi longtemps le nôtre et nous ne parvenons pas à séparer ses deux familles, celle qu'il fonda et celle qu'il adopta d'un même cœur large et généreux. »

Faut-il dire quelle émotion profonde se ravive en moi à la lecture de cette lettre; combien ce geste, à ce moment-là, nous a touchés, et quel réconfort moral il nous a donné!

Lorsqu'en 1920, la Ligue put célébrer solennellement le cinquantième de sa fondation, et rendre hommage en même temps au souvenir de son fondateur et de son président, Charles Buis, mort en 1914, l'éminent et sympathique recteur Léon Leclère vint nous apporter des paroles très cordiales au nom de l'Université.

Aujourd'hui, nous contemplons une longue étape de la vie de l'Université Libre, une étape glorieuse, couronnée d'un prodigieux développement; nous saluons d'une vive admiration — et avec respect — l'œuvre splendide de ce siècle de science et d'enseignement, au service d'un idéal de lumière, de sagesse et de liberté; nous lui consacrons aussi une infinie gratitude, car nous lui devons l'existence, au cœur du pays, d'un foyer puissant de vie intellectuelle indépendante; nous lui devons la confiance qui nous anime dans la tâche que nous accomplissons au sein de la Ligue de l'Enseignement.

La célébration du centenaire de l'Université Libre de Bruxelles a ravivé notre foi dans l'avenir de l'instruction publique. Si nous avons pu en douter parfois devant des défaillances de caractère, des abdications de conscience, devant toutes les aberrations qu'ont suscitées les misères matérielles de ces dernières années, une espérance renaît, une force nouvelle surgit devant la grandeur avec laquelle se sont affirmées, en ces journées solennelles, la fidélité, l'ardeur, l'enthousiasme de l'Université de Bruxelles envers le principe du libre examen.

C'est par l'Université Libre que survit depuis cent ans, en Belgique, une âme laïque; c'est, dans l'avenir, par la féconde irradiation de son œuvre de science et d'enseignement, que l'éducation et l'instruction de la jeunesse belge seront libérées des servitudes confessionnelles qui les étouffent, et qu'elles deviendront sans réserve œuvres de culture et d'émancipation, conformes aux droits constitutionnels des citoyens, aux intérêts intellectuels et moraux du peuple et à la dignité civique de la Belgique.

Allocution de M. Edouard Bogaert.

Recteur de l'Université Libre de Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les paroles que vous venez de prononcer ont été au cœur de ceux qui, dans cette assemblée, appartiennent à l'Université libre; ils vous en expriment leur sincère gratitude.

Venant du représentant le plus qualifié de la Ligue de l'Enseignement, groupement constructif, dont nous connaissons tous le parler clair, pour la critique comme pour l'éloge, votre appréciation de la tâche accomplie par l'Université est à la fois un hommage mérité à ceux qui nous ont précédé et un encouragement pour ceux qui doivent continuer leur œuvre. L'hommage à nos aînés nous touche; l'encouragement pour l'avenir nous est infiniment précieux.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Université vient de franchir la borne milliaire de ses premiers cent ans. Elle s'est arrêtée un instant au bord de la route, et pendant les journées de fête qui se terminent aujourd'hui, elle a jeté un regard vers le passé. Elle a vu cet essor presque miraculeux, si l'on songe aux circonstances dans lesquelles il dut se produire; elle a suivi ce développement prestigieux qu'elle doit à tant de collaborateurs qui se sont consacrés à l'enseignement et à l'organisation, sans oublier que les dévouements de ceux-ci eussent été vains sans l'appui moral et l'aide matérielle d'innombrables amis. Elle s'est plu à redire aussi que tous ces efforts ont été coordonnés, et comme disciplinés, en l'absence de toute règle formelle, par l'identité d'idéal de tous les ouvriers de l'œuvre commune.

Un siècle s'est écoulé, la société a changé d'aspect, les hommes se sont renouvelés; mais à travers tous ces changements et s'y adaptant sans effort, notre Université n'a cessé de marcher sans défaillance, droit devant elle, parce que tous ceux qui appartiennent à la grande communauté spirituelle qu'abrite la Maison de Théodore Verhaegen n'ont cessé de suivre la même ligne de conduite; ils sont restés fidèles à un même idéal qui survit, inébran-

lable et serein, aux systèmes et aux orthodoxies. Ils sont toujours restés fidèles à cette attitude d'esprit qui est en même temps une méthode de travail, et que nous appelons le Libre Examen.

Parmi les manifestations des sentiments bienveillants et parfois enthousiastes de nos amis, connus et inconnus; dans cette réconfortante atmosphère de sympathie qui a entouré l'Université, durant ces journées inoubliables, rien ne pouvait toucher plus directement nos cœurs que le geste d'amis anciens et éprouvés consacrant une réunion comme celle-ci, au Libre Examen, à ce qui est proprement le souffle de vie de notre Institution.

Parmi les amis de l'Université libre, en est-il beaucoup de plus anciens que cette Ligue de l'Enseignement, fondée le 26 décembre 1864, il y aura 70 ans dans un mois? Elle apparut un jour, formée par quelques amis enthousiastes et actifs, groupés autour des grandes figures de Charles Buls et Pierre Tempels, parmi lesquels on retrouve les noms de trois professeurs, Tarlier, Tiberghien et Van Bommel.

La Ligue s'était donnée pour programme la propagation et le perfectionnement, en Belgique, de l'enseignement et de l'éducation à tous les degrés; la défense de la *neutralité de l'école* et son *émancipation des autorités dogmatiques*.

Le perfectionnement de l'enseignement supérieur fit plus d'une fois l'objet de vos études et de vos publications; mais ce qui vous rapproche de l'Université libre c'est bien plutôt ce qui est exprimé dans votre sous-titre « *Union nationale pour la Défense de l'Enseignement public* ».

Vous êtes une Union nationale pour la défense de l'enseignement tel qu'il est prévu par notre admirable Constitution. Elle a décrété la liberté d'enseignement, ce qui signifie tout à la fois : *liberté de l'enseignement et liberté dans l'enseignement*. Cette liberté d'enseignement dans l'esprit des constituants n'était qu'une part d'une principale plus large et plus général : *la liberté de la pensée, la liberté d'examen*, qui est le principe même de l'Université.

Notre Institution, qui n'est inféodée à aucun groupement, est doublement libre puisqu'elle est à la fois libre au regard de la loi et libre au regard des opinions; elle pratique les vertus qui devraient à vos yeux animer l'enseignement public.

La liberté de pensée, la liberté d'examen, est née du besoin de comprendre qui a toujours animé les hommes; de cette curiosité dont on peut retrouver la trace jusque dans les audacieux débuts

de la pensée scientifique, jusque chez ces penseurs de la Grèce qui avaient placé au premier rang de leurs préoccupations ce besoin de comprendre afin d'abolir la crainte des Dieux et de substituer à leur volonté capricieuse et cruelle, l'action régulière des lois de la nature.

Ce qui fait l'originalité de l'esprit scientifique, c'est que pour lui tout peut toujours être remis en discussion, l'objet d'une recherche n'est jamais considéré comme définitivement atteint; le débat n'est jamais clos, il n'y a en science que du relatif, les vérités sont toujours provisoires.

Tout peut toujours être remis en question. Cela implique une entière liberté de l'esprit mais aussi, par conséquent, le respect de la liberté de l'esprit et la tolérance la plus large.

Sans renoncer à la fermeté, cette attitude condamne tout fanatisme, même celui des vérités acquises qui, peut-être, devront céder la place à d'autres vérités plus éclatantes qui se dérobent encore.

Il n'entre pas dans mon dessein de m'étendre sur ces sujets que vont traiter deux membres éminents de votre Conseil général.

Cette attitude d'esprit du libre examen va son chemin depuis des siècles, ses victoires ne se comptent pas, elle a envahi des provinces de la pensée de plus en plus nombreuses jusqu'à les embrasser toutes; elle s'est répandue, irrésistible, du domaine des idées jusque dans celui des institutions. Elle a conduit à la laïcité.

L'Etat laïc ne connaît que des consciences individuelles, il n'impose aucune croyance, il n'est pas plus irrégulier qu'il n'est athée.

En matière scolaire, au regard des divers enseignements, il a la volonté bien arrêtée de n'en privilégier aucun et il laisse à chacun le loisir de compléter s'il lui plaît par tel enseignement philosophique ou confessionnel qu'il aura choisi, l'instruction que dispense l'école. Cela est clair. Et cependant nous lisons tous les jours que le Libre Examen aurait pour objectif la destruction de la foi là où elle existe, et se proposerait d'anéantir les diverses confessions au profit d'un athéisme ou d'un laïcisme ayant un caractère sacré et obligatoire, officiel et national.

Faut-il dire que le laïcisme ainsi entendu comme un dogmatisme nouveau n'existe que dans l'esprit de ceux qui l'ont, de bonne foi

peut-être, inventé pour le combattre. Poussés par un prosélytisme excessif pour des croyances qui leur tiennent à cœur, d'aucuns opposent au développement des institutions laïques des obstacles sans nombre, usant même parfois contre les personnes de procédés dépourvus d'humanité. Il faut le proclamer en passant, à l'honneur de la Ligue de l'Enseignement, elle a toujours été l'efficace soutien des victimes de ces conflits.

Les mêmes ennemis de la laïcité vont jusqu'à laisser croire qu'il peut y avoir deux jeunesses, une jeunesse confessionnelle et une jeunesse laïque, qu'ils opposent l'une à l'autre, oubliant qu'aux heures tragiques elles savent, avec les mêmes vertus, défendre et notre sol et nos libertés.

Détournons notre pensée de ces faiblesses lamentables. La liberté est un idéal dont trop peu d'hommes comprennent la beauté, et il semble que trop de gens s'attachent encore à fermer les yeux pour ne pas être éblouis par elle.

Rappelons-nous que le Libre Examen est éternel, parce qu'il peut supporter le doute fatal aux systèmes figés; il leur restera toujours supérieur, car il permet sans contrainte de chercher toujours de nouveaux points d'appui pour de nouveaux essors de la pensée.

Lui seul implique la véritable tolérance. Il rejette ce qui divise en exaltant la concorde et, aussi bien, sinon mieux, que toute autre croyance, il conduit à l'indulgence, fait bannir la haine, et donne à l'esprit le calme et l'enthousiasme.

Il est l'idéal commun de l'Université et de la Ligue de l'Enseignement qui, chacune dans sa sphère, n'ont d'autre ambition que d'aider les jeunes à devenir des citoyens utiles ou, comme le disait Baron, un des fondateurs de l'Université, d'inspirer aux jeunes gens l'amour pratique des hommes qui sont frères, sans distinction de caste, d'opinion ou de nation, de leur apprendre à consacrer leurs pensées, leurs travaux et leurs talents à l'amélioration et au bonheur de leurs concitoyens et de l'humanité,

Le Libre Examen nous enseigne le respect de la jeunesse.

La jeunesse de ce pays est comme une futaie précieuse qui se renouvelle par les racines. Des profondeurs du sol surgissent de nouveaux plants, le bon ouvrier doit veiller à ce qu'ils puissent pousser sans entraves, librement, tous, tout droit, vers la lumière.

Le Libre Examen et la Tolérance.

Par **Charles Pergameni**,

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

Membre du Conseil Général de la Ligue de l'Enseignement.

La dictature des dogmes, qu'elle soit politique, sociale, esthétique, intellectuelle, équivaut à la négation du libre examen. Et c'est énoncer une vérité d'évidence que de constater que l'une des conquêtes les plus précieuses de l'esprit moderne fut, dans le domaine scientifique, voire dans celui de la pensée en général, la substitution du Libre Examen au principe d'autorité indiscutée.

Le Libre Examen se définit par un certain état d'esprit, une certaine manière d'être et de penser, il présente au surplus tous les caractères d'une méthode de travail, qui consiste à observer les faits, à expérimenter, à émettre des hypothèses, à s'efforcer de les vérifier ou de les infirmer, ainsi que le signalait Claude Bernard dans son introduction à l'étude de la médecine expérimentale.

Cette méthode suppose, dans le chef de celui qui l'utilise, une indépendance scientifique instinctive, un penchant vers la tolérance; elle suppose aussi une fermeté inébranlable; elle est étrangère à tout fanatisme, à tout sectarisme, les vérités acquises n'ayant rien d'absolu, puisqu'elles sont appelées demain à se préciser, à se modifier même, sous l'empire de l'observation, de l'expérience, du raisonnement.

Au fond, la vieille définition que Littré nous donne de libre examen n'a point perdu de sa valeur. C'est, d'après lui, « le droit naturel de n'accepter comme vrai que ce qu'admettent la raison et l'expérience. C'est l'indépendance d'opinion qui fait repousser le joug de l'autorité et examiner les dogmes traditionnels d'après sa propre raison ».

Par ailleurs, nul n'a mieux défini que M. Paul Hymans, la nature des deux notions qui nous sont chères, et leurs mutuels rapports :

« Le libre examen, a-t-il écrit, est une idée autant qu'une méthode. Elle assigne pour guide la raison, pour tâche la libre recherche, pour but la vérité. Elle est fille de la liberté de conscience et sœur des libertés politiques, qui, lorsqu'elles s'effondrent, l'entraînent avec elles dans le mutisme et l'impuissance.

Elle engendre la tolérance, qui n'est pas une abdication ou une lâcheté, et n'implique pas le désarmement devant l'erreur, mais commande le respect du droit d'autrui et de la personne qui pense, agit ou parle différemment. Sans tolérance, il n'y a pas de liberté. »

*
*
*

La Renaissance — et pour mieux dire le XVI^e siècle *«sensu lato»* — affecte des allures combatives. Prenant conscience avec enthousiasme de la valeur de ses découvertes, l'esprit moderne y attaque de front l'esprit médiéval, le souffle rénovateur ébranle l'édifice vermoulu auquel se heurte le génie des humanistes. Depuis la belle époque du XIII^e siècle, des lézards s'y étaient manifestées qui ne firent que s'élargir.

La guerre est à l'ordre du jour, sur le terrain social, politique, artistique, littéraire. Tumulte des passions débridées, affirmation de hautes vertus morales, lutte entre les préjugés et les illusions, violences, exaltation ambitieuse, goût du lucre rapide autant que nobles aspirations, tels sont les éléments contradictoires que synthétise la Renaissance. Ce fut l'un des instants rares où l'humanité sembla se dépouiller de sa défroque séculaire, pour se draper dans les plis d'un somptueux manteau.

Période de fougue et d'espérance juvénile, excusable de ses généreuses chimères, ayant agrandi l'horizon terrestre et reculé les bornes de l'Univers, la Renaissance, dégagée de ses exagérations et de ses erreurs, constitue quand même l'une des étapes essentielles de la progression du monde européen. Elle ne sut pourtant point mettre un frein à l'esprit d'intolérance, ni de sectarisme.

Époque exceptionnelle, marquée par de grands voyages et, par conséquent, par des « échanges », elle mit en œuvre, à la faveur de la méthode d'observation, de nouvelles hypothèses directrices. Et nul n'ignore que si les découvertes anatomiques apprirent à l'homme à se connaître mieux, si les découvertes astronomiques lui révélèrent la place de la Terre dans l'Univers, les explorations géographiques lui firent apprécier, comme jamais auparavant, sa demeure, son domaine, la surface de la Terre.

Ne retenons que les progrès astronomiques accomplis sous l'égide de la libre recherche, dégagée des entraves scolastiques.

Aux siècles antérieurs dominait la doctrine géocentrique, qui considérait la terre immobile au centre de l'Univers. Tout était

disposé pour elle. Le soleil illuminait ses jours, la lune et les étoiles éclairaient ses nuits, tandis que les mouvements des corps célestes, réglés par voie de décrets, déterminaient à sa surface la combinaison des éléments, le rythme de la génération et de la mort. Cette place de choix de la Terre attribuait à l'homme, dont elle était le séjour, une grandeur inégalée.

La Renaissance et les âges modernes renversèrent ces conceptions étroites et leur substituèrent, grâce aux ressources du raisonnement et de multiples observations, l'hypothèse féconde de l'héliocentrisme. Et aujourd'hui, la pensée scientifique libérée du dogme, n'admet plus qu'il y ait un monde unique, dont les parties agencées autour d'un centre exprimeraient l'unité de la pensée créatrice, qui les aurait conçues toutes à la fois. Elle admet qu'il existe des mondes innombrables, dont chacun a son existence propre. Au sein de notre monde solaire, désormais amenaisé, que représente la Terre? Déchue de son rang privilégié, elle n'est plus le point de mire universel; ce n'est plus par rapport à elle que s'accomplissent les mouvements des corps célestes, dont le rythme aurait sa répercussion à sa surface. Redevenue un point dans l'espace, elle apparaît à l'état d'astre subalterne, circulant à sa place entre Vénus et Mars. Dès lors, comment serions-nous justifiés à prétendre que tout ait été créé, fabriqué, ordonné à son usage exclusif?

L'unité de plan providentiel, si évident pour les docteurs médiévaux, voire pour Bossuet lui-même, ne nous apparaît pas plus dans l'humanité que dans les mondes (1), à condition de ne point nous incliner devant quelque infaillibilité dogmatique. Tout autre sera l'attitude de celui qui, de propos délibéré, soumettra sa pensée à une autorité qu'il jugé infaillible, le premier de ses devoirs se confondant, en l'espèce, avec l'obéissance. Aussi bien, ne pardonnera-t-il guère aux chercheurs qui ne consentiront pas, comme lui, à user de pareille méthode. La pensée libre, fidèle au principe du libre examen, n'est, pour lui, qu'une manifestation d'orgueil, une révolte contre le plan providentiel, et comme telle, vouée au gémonies.

Quant à nous, nous accomplirons un devoir de conscience en combattant l'erreur et la superstition, partout où nous les rencon-

(1) Gabriel SÉAILLES. — *Affirmations de la Conscience moderne*. — Paris, A. Colin, 1909.

trérons. Notre esprit de tolérance, je le répète à dessein, ne va pas jusqu'à l'abdication, ni jusqu'à trahir le libre examen lui-même.

En m'exprimant ainsi, je songe à l'attitude que nous avons à prendre, à l'heure actuelle, chaque fois que surgissent notamment les miracles à sensation, qui n'ont rien de commun avec les hautes spéculations philosophiques ou religieuses.

Que si les miracles et les cérémonies grégaires auxquelles ils donnent naissance intéressent l'historien, le folkloriste, voire le psychologue, nous n'hésiterons pas cependant à les interpréter sous le signe du libre examen. Excusez-moi d'y insister, mais je crois la chose opportune.

Autrefois le miracle était partout, il passait pour une preuve irréfutable, il établissait l'intervention directe du surnaturel; il nous apparaît aujourd'hui comme un procédé assez puéril.

Les miracles, « petits accrocs faits arbitrairement dans la trame des phénomènes, à la façon de coups d'Etat minuscules en un point de l'espace et du temps », sont en raison directe de l'ignorance de ceux qui croient en être les témoins (1). Quant à la méthode, qui consiste à prouver une vérité morale, un dogme théologique par des prodiges, où se renversent les lois naturelles, elle ne supporte pas l'épreuve du libre examen.

J'ajoute que le miracle particulier, localisé, qui favoriserait tel individu au hasard, est singulièrement rapetissé si on l'oppose à l'action du savant qui, par le sérum de la diphtérie, arrache chaque année des milliers d'enfants à la mort et qui, grâce à la vaccination, est parvenu à préserver l'humanité des méfaits de la variole.

Si nous n'admettons plus le miracle, ce n'est pas seulement qu'il ne s'en produit que quand on y croit, c'est aussi parce qu'il est rejeté par la conscience, plus encore qu'il n'est nié par la science.

Mais la science ne nous autorise pas à ériger nos conjectures en dogmes : la pratique de sa logique nous donne l'habitude d'aller du connu à l'inconnu. Nous n'avons plus la prétention d'expliquer ce que nous pouvons connaître parce que nous ne pouvons que conjecturer.

(1) *Libres penseurs et penseurs libres*, par W. MONOD. (Bibliothèque de propagande, 1907).

« Vois, lecteur, — écrivait déjà Léonard de Vinci — comme nous avons tort de nous confier à nos anciens, lesquels ont voulu définir ce qu'est l'âme, ce qu'est la vie, choses hors de preuve, tandis que les choses qui, par l'expérience, en tout temps, se peuvent connaître et prouver clairement, sont restées pendant tant de siècles inconnues ou faussement expliquées ».

*
* *

Si nous faisons un tour d'horizon scientifique depuis l'essor des méthodes modernes, nous discernerions sans peine, non seulement les conflits provoqués par l'éclosion des conceptions nouvelles, mais aussi la libération progressive de la pensée, à mesure qu'elle apprécia davantage les vertus du libre examen.

Dans son magistral exposé, lors de la réouverture des cours de l'Université Libre, M. le Recteur Bogaert a retracé, avec une rare compétence et une précision de forme impressionnante, l'évolution des sciences sous le signe du libre examen. Abordant le domaine si vaste de la science des êtres vivants, il en a relaté l'histoire dans ses traits essentiels, émaillant son texte de réflexions qui corroborent le thème que je traite à cette heure.

« Cuvier, écrivit-il, et les savants de son époque,... croyaient pouvoir faire la toilette de leur œuvre, au risque d'en fausser la physionomie... Ils encourageaient ainsi les faiseurs de systèmes qui sacrifient de bonne foi les conditions exactes d'une recherche de la vérité au désir de se reposer dans la certitude d'une orthodoxie. Cet état des esprits explique la résistance que devaient rencontrer les idées de Lamarck et de Darwin... Le transformisme triompha : il reçut un appui précieux de la physiologie, dont les Magendie et les Claude Bernard firent une science aussi précise que la physique et la chimie. »

Et ainsi s'élabora la conscience de l'expérimentateur, procédant avec prudence, s'entourant de toutes les garanties scientifiques, ne cessant de soumettre au « contrôle du doute méthodique » les observations auxquelles il se livrait.

Poursuivant la même voie, l'école pastorienne assista à l'aube de la médecine scientifique. Ce fut une nouvelle victoire de la méthode expérimentale, du libre examen, « car ni Pasteur ni ses disciples ne se sont jamais souciés de l'essence des choses, mais seulement des conditions dans lesquelles s'enchaînent les faits ».

Les Bordet et les Brachet, eux aussi, s'inscrivent à la place d'honneur sur les feuillets du livre d'or du libre examen, dont ils ont réalisé la valeur dans leur œuvre scientifique.

Ceux qui procèdent de l'absolu, et qui l'affirment, raisonneront tout autrement.

Pour eux, la tolérance elle-même ne sera jamais qu'une concession consentie à l'erreur. Pour nous, et je rappelle ici encore les fortes paroles de M. le Recteur Bogaert, « la pensée libre peut supporter le doute fatal aux orthodoxies, sans que disparaisse en elle la soif de connaître, qui la pousse à rechercher de nouveaux essors ». C'est elle aussi qui enseigne l'indulgence, qui procure le calme à l'esprit, qui offre des possibilités illimitées d'enthousiasme et d'espérance.

* * *

Que dirons-nous de l'histoire?

Cette discipline — du point de vue de ceux qui en font leur métier — a progressé dans la voie du libre examen et n'est devenue scientifique qu'à l'heure où ce principe de recherche s'est affirmé comme le seul susceptible de refouler l'erreur, et de s'approcher de la Vérité; d'autre part, les événements majeurs qui peuplent l'histoire elle-même ne laissent pas de nous révéler, de la part de l'humanité, une forte tendance à l'intolérance; les périodes les plus fécondes du passé se distinguent, en effet, par des « moments » d'intolérance singulière, et il semble que les meilleures initiatives aient été souvent compromises par une progression regrettable du sectarisme.

En évoquant quelques exemples à l'appui de cette constatation, je ne puis qu'applaudir à l'œuvre accomplie par les historiens de notre temps, qui, atteignant à plus de sérénité et fidèles au principe du libre examen, sont parvenus à mettre en évidence les bienfaits de la tolérance, vertu inséparable de la liberté.

* * *

L'œuvre des historiens a-t-elle échappé au dogmatisme?

Semblable à la plupart de ses sœurs, les autres sciences, l'histoire a suivi parfois les caprices de la mode : ses orientations en furent influencées, qui entraînaient souvent les historiens dans

la voie des interprétations en vogue, au point de leur faire oublier qu'en matière scientifique, quel que soit leur attrait, les hypothèses directrices ne sauraient être confondues raisonnablement avec les dogmes. Faute de se pénétrer de ce principe, ils servirent mal la cause du libre examen, qui demeure affranchi de tout servage, sous peine de perdre sa signification même.

Pour peu que l'on examine l'évolution des conceptions historiques au cours de ce que l'on est convenu d'appeler la période contemporaine, il apparaît aisément que les générations successives critiquèrent toutes âprement le travail accompli par leurs aînées. Bien plus, chacune d'elles a prétendu monopoliser la rénovation de l'histoire. Ecole romantique, école réaliste, école critique, elles obéirent successivement à une mode nouvelle, qui ne tarda pas à se muer en dogme, heureusement temporaire. L'école dite « critique » elle-même, utilisant à dessein une méthode, destinée à lui permettre de serrer de plus près la vérité, ne s'est pas libérée du défaut que je signale. Taine et Renan, pour ne citer que ces grands noms de l'histoire française du XIX^e siècle, ne furent-ils pas les maîtres de la critique de leur temps? Et pourtant, après eux, au nom de l'esprit critique et de la méthode dont ils se firent les apôtres, on ne se fit pas faute de les reléguer dans la catégorie des précritiques.

Il semble bien que le progrès historique dépende, dans une certaine mesure, de ce renouvellement. Dans ces conjonctures, la mode est ramenée à sa juste valeur, puisqu'elle se borne à favoriser la propagation de points de vue différenciés.

Mais si, sous prétexte d'enrichissement de la connaissance, elle aboutit à la mutation d'hypothèses en vérités dogmatiques, j'ai le droit de secouer sa tutelle, car le dogmatisme est funeste au progrès scientifique.

Mon vénéré maître Léon Leclère et moi-même (1), nous avons eu l'occasion d'intervenir à ce sujet, en analysant la méthode introduite par l'école de Lamprecht; encore que celle-ci ait rendu de réels services en mettant en évidence les facteurs économiques de l'histoire, nous nous sommes refusés à lui réserver le monopole exclusif de l'explication du Passé.

(1) LÉON LECLÈRE. — *La théorie de M. Karl Lamprecht*. (Revue de l'Université de Bruxelles, 1898-1899).

Charles PERGAMENI. — *L'esprit public bruxellois au début du Régime français*. — Bruxelles, Lamertin, 1914 (voir la préface, pages VI-VII).

Bref, je ne consentirai jamais à traiter telle ou telle mode historique, comme si elle était destinée, seule, à la restitution de la Vérité. Je revendique, au contraire, au nom du libre examen, la faculté de poursuivre mes investigations historiques, guidé à la fois par une technique appropriée, et par ma conscience : la première m'aidera à ressusciter les faits, la seconde à les interpréter, le libre examen ne nous obligeant pas à refouler notre opinion. Ici encore, la tolérance ne doit pas aboutir à la carence de notre personnalité.

Pour ne rappeler que certains travaux, parmi beaucoup d'autres, tentés sur l'histoire de la tolérance, je citerai l'œuvre de Seaton, consacrée à la tolérance religieuse en Angleterre, sous les Stuarts, et celle de Bouché-Leclercq, intitulée « L'intolérance religieuse et la politique » (1).

Sans entrer dans l'analyse de ces ouvrages, ce qui dépasserait les limites que je dois respecter, qu'il me soit permis d'en extraire le suc, aux fins d'étayer davantage la thèse que je défends.

Ces auteurs nous démontrent, en étudiant cependant des époques et des milieux bien éloignés l'un de l'autre, que les mobiles secrets de l'intolérance religieuse se confondent fréquemment avec des soucis d'ordre politique.

Seaton croit devoir établir, il est vrai, une distinction entre le Politique et le Social, mais, d'après moi, cette discrimination ne résiste pas, en général, à la leçon que nous donnent les faits, et il ne me serait pas difficile d'appeler à la rescousse des arguments choisis au hasard des périodes historiques, qui démontreraient que tel gouvernement a invoqué nécessairement, et le salut public, et l'ordre social, pour justifier le caractère sectaire de la politique qu'il a pratiquée.

En voici la preuve :

Au XVII^e siècle, en Angleterre, les parlementaires redoutant l'implantation d'une politique à la française, par le truchement des Stuarts, politique absolutiste et catholique, se refusèrent — pour ce motif d'ordre national — à entrer résolument dans la

(1) A. A. SEATON. — *The story of toleration under the later Stuarts*. (Cambridge historical essays, n° XIX). University Press, 1911.

A. BOUCHÉ-LECLERCQ. — *L'intolérance religieuse et la politique*. — Paris, Flammarion, 1911.

voie de la tolérance religieuse, alors qu'ils représentaient le pays le plus libre du monde. A l'extrême fin du XVIII^e siècle en France, malgré la proclamation de la liberté des cultes et l'instauration du régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne voyons-nous pas le Directoire pratiquer une politique intolérante, d'abord contre les catholiques soumissionnaires eux-mêmes, lors des insurrections royalistes (ne parlons pas des réfractaires), puis contre les théophilanthropes, le jour où ceux-ci, adeptes d'un culte rationaliste et humanitaire, se mêlèrent de critiquer la politique gouvernementale, ou tout au moins, de ne point la servir? (1)

Nous décelons le même phénomène dans le commentaire suggestif dont Bouché-Leclercq a enveloppé son analyse de la politique romaine en face du christianisme naissant.

Sous l'Empire, au seuil de l'ère chrétienne, le culte officiel n'eut-il pas, pour essence, lui aussi, la soumission à l'Etat, je dirais presque à l'« Etat de choses ». Et n'est-ce pas pour cette raison primordiale que les Empereurs romains crurent ne pas dépasser le droit que la Société, qu'ils incarnaient, avait de se défendre par tous les moyens, contre les chrétiens, qu'ils accusaient de propagande néfaste dans l'ordre social?

Même situation en France, au XVIII^e siècle, alors que la doctrine patronnée par la République nouvelle devint l'expression du civisme et du patriotisme.

Tant il est vrai que les régimes à liberté limitée, sinon à tendances dictatoriales, oblitèrent le libre examen et ne conçurent la tolérance qu'en faveur de ceux qui les soutiennent.

*
* *

Et pourtant l'esprit humain n'a cessé de se dégager progressivement de la gangue du dogmatisme.

Elle fut émouvante — et elle l'est toujours — la lutte qu'il a entreprise pour atteindre à la liberté.

Aujourd'hui, à l'instar d'autrefois, la pensée libre se heurte encore au dogmatisme. Celui-ci apparaît même parfois à des horizons opposés, car, ne nous y trompons pas, l'ennemi du libre examen, de la pensée libre, de l'esprit critique, gagnera des

(1) BOUCHÉ-LECLERCQ, *op-cit*, p. 349, écrira : « pour toute doctrine qui prétend à la certitude absolue conquise par la foi, l'intolérance est une condition vitale ». Or la *foi révolutionnaire* anime la France nouvelle.

milieux insoupçonnés, ce qui prouve que le fanatisme et l'intolérance ne sont pas l'apanage d'une seule école.

Défions-nous des modes pseudo-scientifiques dont les néophytes, imbus de dogmes nouveaux, proclament l'excellence et ne tolèrent qu'à regret ceux qui ne s'inclinent pas devant eux. Ils ont oublié que le libre examen enseigne la prudence, ignore la contrainte, conseille le doute intellectuel, commencement de la sagesse.

Nous ne laissons pas de croire que nos constructions présenteront d'autant plus de garantie de stabilité, qu'elles auront été plus patiemment et plus librement élaborées.

Issu de la liberté de conscience, si durement acquise par l'humanité, le *Libre Examen* nous accoutume donc à la tolérance, à l'équité, à la sincérité. Ce sont là des vertus créatrices, capables d'alimenter les convictions fortes, que nous saurons défendre sans crainte, ni faiblesse.

Notre culte est celui de la Vérité. Mais nous savons bien que le progrès est indéfini et qu'il exige des efforts persévérants. C'est l'honneur des adeptes du Libre Examen de considérer leur tâche comme toujours inachevée.

Et cette pensée finale, le poète de la « Légende des Siècles » l'a merveilleusement exprimée en quelques vers, qui me serviront de conclusion :

- « Les hommes en travail sont grands des pas qu'ils font;
- » Leur destination c'est d'aller, portant l'arche,
- » Ce n'est pas de toucher le but, c'est d'être en marche. »



Le Libre Examen et l'Enseignement.

Par Hubert Frere,

Professeur à l'Athénée du Centre.

Membre du Conseil Général de la Ligue de l'Enseignement.

C'est un principe sur lequel hommes politiques, moralistes et pédagogues semblent s'être accordés depuis longtemps, que si l'enseignement doit s'inspirer du libre examen, il ne le peut qu'au niveau universitaire. En dessous de ce niveau, le libre examen ne pourrait que jeter le désarroi dans les jeunes esprits, et seul un dogmatisme, tempéré ou non, serait compatible avec les exigences d'une instruction de base et les nécessités d'une prudente préparation à la vie.

Cette thèse pourrait sans doute être soutenue sans réserve si l'enseignement était toujours considéré comme une entreprise d'*information* spirituelle pure et simple. Du moment en effet que l'on estime que l'école n'a pas d'autre mission que de *fournir* aux enfants un certain nombre de techniques mentales — comme parler, lire, écrire plusieurs langues, et calculer selon l'arithmétique ou selon l'algèbre — et un certain nombre de connaissances sur le présent et le passé de l'univers et de l'humanité — tâche des sciences naturelles, de la géographie et de l'histoire — on pourrait estimer que le maître n'a pas lieu, que dis-je, n'a pas l'occasion de discuter le bien fondé de ces techniques ou de ces connaissances, et qu'il n'a qu'à les enseigner telles quelles à des disciples confiants et soumis. Car, sinon ces techniques, en tout cas ces connaissances, sont comme les assises morales de la civilisation, et les ébranler serait ébranler ces dernières.

Mais à partir de l'instant où l'on estime que, même aux degrés les plus élémentaires, l'école a encore pour tâche de *former* des sensibilités, des intelligences et des caractères, il devient impossible de persévérer dans pareille attitude. L'*information* peut bien s'acquérir par la mémoire pure et simple, qui est la fonction mentale la plus proche de la matière; la *formation* est nécessairement fille du jeu répété des fonctions mentales supérieures, et celles-ci ne peuvent s'engendrer que dans la liberté. L'exercice spirituel est libre par essence, et il y aurait de la dérision dans la prétention à féconder et élever un esprit ou un cœur que l'on aurait d'abord

ligotés. Comme un père ne peut apprendre à son fils, entrant dans la vie, à gérer des biens matériels qu'en lui confiant un pécule, progressivement plus avare ou plus généreux selon qu'il en tire ruine ou richesse, ainsi l'éducateur ne peut apprendre à son pupille à gérer des biens spirituels et moraux qu'en lui faisant crédit et en lui accordant un crédit plus ou moins large selon qu'il donne des témoignages plus évidents ou moins certains de capacité à sentir, à penser, à vouloir en finesse, en rectitude, en force. Or la thèse pédagogique de la *formation* est aujourd'hui triomphante. En présence de tant de sottise courante associée à tant d'instruction générale, il éclate aux yeux que la connaissance pour la connaissance, le savoir pour le savoir ont fait banqueroute. Trop d'hommes instruits raisonnent sous nos yeux étonnés comme des primitifs; trop d'érudits distingués prétendent puérilement avoir toujours raison et réfutent leurs adversaires à coups de dialectiques autoritaires; quelque chose d'essentiel manque à trop de savants. Dans une société chaque jour plus complexe, où, par un mouvement irrésistible, tous les citoyens sont appelés à juger, sinon à conduire les affaires publiques, c'est d'esprits adultes que nous avons besoin, d'hommes intelligents capables de penser sans parti pris, passionnés de la seule vérité, et assez passionnés d'elle pour pouvoir oublier leurs préférences personnelles, les condamner, les rejeter et accepter loyalement des propositions peut-être humiliantes pour l'amour-propre, peut-être même gênantes pour l'intérêt personnel, mais avérées, d'hommes sincères enfin, courageux, toujours prêts à s'incliner devant le vrai, parce qu'ils ont compris une fois pour toutes que le vrai n'a pas seulement une valeur spéculative, mais — du fait que la raison est fille de l'expérience la plus extérieure à l'esprit — une valeur éminemment pratique. C'est pourquoi, comme je le disais il y a un instant, la thèse pédagogique de la *formation* est aujourd'hui triomphante.

Aussi, qu'ils soient pour la culture classique ou pour la moderne, pour la littéraire ou pour la scientifique, aucun des théoriciens de l'enseignement secondaire n'oserait plus aujourd'hui justifier une culture en termes de pur savoir. Et si, par la force toute matérielle de l'accoutumance, ou par celle toute passionnelle de l'amour propre, il se trouve encore des hommes pour faire l'éloge du contenu très contingent de telle ou telle culture, ces mêmes hommes, ayant sacrifié un long instant à leur idole, finissent toujours par accorder que cependant le contenu de leur culture

n'a tout son prix que pour être porteur de certaines vertus mentales et morales très précieuses, vertus dont cette culture a, du reste, le monopole. Si bien que l'expression, usée aujourd'hui, de *l'honnête homme* demeure, pour désigner l'homme instruit dans le sens de la formation, l'expression la meilleure, puisqu'elle met l'accent sur le caractère éminemment moral de la pensée et de la sensibilité supérieures, sur la loyauté quant à la pensée, et sur la sincérité quant à la sensibilité.

Et pour ce qui est de l'enseignement primaire, voire de l'enseignement maternel, les théoriciens en cause, s'ils ont un esprit libre et une juste intuition des réactions de l'enfance, estiment que le langage doit précéder la lecture, l'observation des choses, leur représentation parlée ou écrite, la manifestation des objets nombrés, l'algorithme arithmétique. Or, seul l'exercice est capable de tirer l'intelligence et la sensibilité de leur germe; seul il est capable, par une sorte d'embryogénie mentale, de les faire passer, progressivement et selon leur loi, des états infantiles et adolescents à des états adultes; seul enfin il est capable d'engendrer l'homme spirituel auquel aspire la bête humaine. Si bien que si l'école veut réaliser le vœu profond de la pédagogie la plus avertie, et doubler la pure instruction, réduite à ses justes limites, d'une éducation intégrale, elle doit, à tous ses degrés, — et à partir des plus humbles — substituer la classe active à la classe passive, et démissionner l'écolier docile et confiant au profit de l'élève sans cesse occupé d'éprouver ses jeunes forces.

Et tel est bien le spectacle qui s'offre à nos yeux. Bon gré mal gré, l'école est en voie de devenir une vigilante créatrice de cœur, d'intelligence et de volonté, et d'abandonner son vieux rôle de meubleuse de mémoire ou de monteuse deréflexes honorés et indiscutés. A l'apprentissage quasi passif de théorèmes en série, ou de théories cataloguées, de classifications toutes faites, de doctrines estampillées, d'opinions esthétiques ou morales convenables, elle tend à substituer l'acquisition lente, tenace, sans cesse contrôlée, progressivement consolidée, de gestes mentaux irréprochables quant à la logique, de réactions affectives véritablement éprouvées et sélectionnées, fussent-elles non conformes, de dispositions caractérogiques profondes et droites. Et quand bien même les parents, empêchés de jouer chaque soir aux magisters maladroits, auprès de leurs enfants enfin libérés des travaux de manœuvres, s'en plaindraient, si l'on croit qu'une tête bien faite vaut plus qu'une

tête bien remplie, un cœur sincère et clairvoyant plus qu'un cœur bien stylé, il faut se réjouir que les éducateurs libres de vains préjugés dédaignent de plus en plus résolument la pure érudition — sachant qu'elle flotte dans la mémoire sans consolider en rien le cœur, l'intelligence ou la volonté — et fassent un cas croissant de l'activité pédagogique, de l'exercice accompli en classe sur des matières de choix, de la gymnastique spirituelle enfin, au terme de laquelle, s'il demeure des souvenirs précieux, il s'établit surtout des habitudes mentales inspirées d'une logique exigeante, des réactions esthétiques et morales délicates et personnelles, un caractère ferme en ses desseins et maître de soi, quoique ardent dans sa sagesse.

Or, concevoir une formation spirituelle quelconque dans une atmosphère dogmatique c'est vouloir allumer un flambeau sous l'eau. Même modéré, le dogmatisme est tueur d'intelligence, engourdisseur de sensibilité, étouffeur de volonté. L'esprit élevé au cœur d'une vérité, d'une beauté, d'une moralité toutes faites, s'anémie, se mécanise, se matérialise; l'homme qui le porte ne peut devenir qu'une unité dans un troupeau, un écouteur de mots d'ordre, un robot livré aux ondes impératives de quelques meneurs. Tant dans l'ordre des valeurs esthétiques, morales, religieuses et scientifiques que dans celui des valeurs politiques, sociales et économiques, il ne peut devenir qu'un manœuvre manœuvré. La société n'en tirera rien. Il tendra à l'immobiliser dans des formes d'organisation, de production, d'art, de savoir surannées et paralysantes; il empêchera les évolutions indispensables de s'accomplir en leur temps, et préparera les ruptures ruineuses et douloureuses.

Ainsi, par la force même des choses, le libre examen s'institue l'impératif pédagogique des maîtres et des parents soucieux de culture éducative, si toutefois il est admis d'appeler libre examen la permission d'éprouver ses moyens intellectuels et affectifs sur toute espèce d'objets, en toute simplicité, en toute sincérité, sauf à admettre l'existence d'autres esprits et d'autres cœurs, bien souvent capables de réagir avec plus de vérité que nous-mêmes, plus de nuances, plus d'efficacité, et dignes, comme tels, d'être écoutés et approuvés.

Certes un enseignement conçu en termes de libre examen est bien moins commode pour les maîtres que ne l'est l'enseignement traditionnel conçu en termes de domination, d'acceptation et de répétition. Non seulement la discipline y est plus difficile, puisque

toute méthode socratique ou socratisante crée sans cesse dans les classes des situations proches du désordre, si bien que l'autorité du maître doit avoir un fondement plus noble que la férule, et qui est le prestige; mais l'enseignement proprement dit y est plus dangereux parce que le maître ne peut pas seulement connaître dans le moment où il enseigne la matière qu'il compte exposer à ce moment-là, mais toute la matière de son enseignement, avec ses tenants et ses aboutissants, et s'y mouvoir avec la plus extrême aisance pour ne jamais être inférieur à sa tâche, et assurer ce prestige dont il a besoin pour toujours régner en sécurité sur son petit empire. C'est dire que dans un enseignement conçu en termes de libre examen, le maître doit être un maître, entendez un *éducateur* capable de prendre comme par la main les jeunes esprits et les jeunes cœurs qui lui sont confiés, et d'amener sans défaite leur troupe turbulente au point de perfection mentale et morale dont ils sont capables. Tâche d'une difficulté éminente et qui ne pourrait être proposée à des maîtres sans savoir ou sans doigté.

Certes encore, un enseignement conçu en termes de libre examen est aussi infiniment moins confortable pour les maîtres que ne l'est un enseignement dogmatique. Il exige une dépense d'énergie devant laquelle on comprend que beaucoup reculent, et une préparation didactique très éclairée. Mais s'il faut y arriver sous la pression même des événements, et si la dépense considérable d'énergie, l'apprentissage plus savant de la technique sont largement compensés par la joie des enfants, leur plus profonde naissance spirituelle, une maturation plus authentique et plus généralisée des petits d'homme, qui oserait discuter cette dépense de forces et la peine de cette préparation didactique? Plus un effort est coûteux, plus il est digne d'être accompli.

Certes enfin, un enseignement conçu en termes de libre examen est bien fait pour inquiéter des esprits pusillanimes. Discuteur d'institutions, le libre examen n'en est-il pas le destructeur naturel? Non, si celles-ci méritent de survivre; non, si l'esprit critique a été entraîné à discerner en toutes choses le nécessaire et l'accessoire; non, si le libre examen a été institué très tôt et est devenu une attitude mentale et morale assez invétérée pour ne plus pouvoir griser celui qui l'a adoptée. Et l'on saisit ici la source de tant penser sans frein : ils pensent sans disciplinè, n'en ayant pas reçu à temps la leçon et l'empreinte. Car c'est très tôt que se modèle d'imprudences verbales chez des jeunes gens soudain autorisés à

le caractère, et si, faute d'éducation, il a contracté dans les jeunes années des habitudes boiteuses de pensée, des vices de sensibilité, il ne pourra plus être sauvé du sophisme, de la précipitation, des préjugés inconscients, du règne des passions, de la vulgarité esthétique ou morale que par lui-même, et c'est-à-dire presque par miracle.

C'est pourquoi, puisque le libre examen tend à s'instaurer irrésistiblement à tous les niveaux de la vie sociale, il faut avoir assez de clairvoyance et de courage pour l'instaurer tout de suite à tous les degrés de l'enseignement. Mais réciproquement il faut enfin se rendre à cette évidence que les institutions sociales ne résisteront plus que par leur nécessité flagrante et par la loyauté et la capacité incontestables des hommes chargés de les faire vivre. Car, autant le libre examen menace de ruine les édifices politiques et sociaux sans fondement ou mal gérés, autant il garantit la solidité et la pérennité de ceux dont les assises sont justifiées et les gérants honnêtes : le vrai s'impose irrésistiblement. Si bien que, loin d'affoler les partisans d'un ordre stable, il doit les rassurer s'ils sont partisans d'un ordre juste et bon.

Les temps sont obscurs et menaçants. De toute part s'élèvent des voix pour réclamer l'établissement d'une discipline sociale enfin respectée. D'anciens amis de la liberté implorent la dictature. L'esprit est menacé jusqu'auprès de ses plus sûrs amis par le sentiment d'une déroute sociale et politique non moins grave que la déroute économique qui nous étreint. Le monde est en panique. Il hésite entre continuer la route prométhéenne où il s'est engagé, ou battre en retraite.

Battre en retraite, c'est demander l'abdication de l'esprit. C'est le supplier de s'obscurcir et de s'éteindre. Est-ce que l'esprit peut s'éteindre? Est-ce que l'esprit peut accepter sans se nier de s'asservir et d'obéir? Quand on se souvient de la coalition des forces naturelles et humaines dont il a triomphé au cours de l'histoire, on se rend compte qu'une fois sorti de l'œuf où il était retenu, il ne peut plus mourir. Cela est sans-retour possible, et la marche en avant du libre esprit est irrésistible. Tout le malaise dont nous souffrons, toutes les inquiétudes qui nous accablent viennent de ce que l'esprit n'est adulte que chez un tout petit nombre d'hommes, dans un moment où les circonstances voudraient qu'il le fût chez la plupart. C'est pourquoi, bien loin de l'étouffer, l'école

se doit de hâter sa maturation en chacun, afin que la société de demain trouve enfin la majorité d'esprits adultes dont elle est privée aujourd'hui et dont elle a le besoin le plus urgent si elle ne veut point périr. Reculer est désormais impossible.

Avançons donc courageusement sous le signe du libre examen, et osons dire que l'Université Libre de Bruxelles, en choisissant pour son enseignement une didactique inspirée du principe du libre examen, a bien mérité de l'enseigne~~mnet~~ment en général, puisqu'elle a administré la preuve de la qualité éminente de ce principe dans la qualité éminente des hommes qu'elle a formés, et rendu possible, à des degrés plus modestes de l'école, l'élan trop tardif déjà, des jeunes enfants vers les régions magnifiques et fécondes de l'esprit, du cœur et de la société adultes.

Allocution de M. Rolin.

Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université Libre
de Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons attendu et espéré l'arrivée de M. Paul Hymans, Président de l'Université, jusqu'à l'instant même.

Voici que m'échoit l'honneur, beaucoup trop grand pour moi, de prendre la parole en son absence, à moi qui n'ai point ses dons d'orateur et suis obligé de parler sans aucune préparation.

Il m'est impossible, dans ces conditions, de dire ce qui doit être dit au nom de l'Université, en des termes dignes de la Ligue de l'Enseignement, dignes des orateurs qui m'ont précédé, dignes de l'assemblée devant laquelle je parle.

Mais nous éprouvons des sentiments qu'il faut exprimer. Je le ferai en très peu de mots.

L'Université est fière et reconnaissante de l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui. Elle se sent forte de l'appui que lui prête la Ligue de l'Enseignement. Elle l'en remercie profondément.

Après les admirables discours qui viennent d'être prononcés par M. Smelten, Président de la Ligue; par M. le Recteur Bogaert, ainsi que par M. le Professeur Pergameni et par M. le Préfet Frère, membres du Conseil général de la Ligue, nous nous sentons réconfortés. Leurs exposés nous font saisir mieux que jamais la grandeur, la hauteur de cette notion si belle, le Libre Examen, à laquelle nous sommes tous indéfectiblement attachés.

Et maintenant, au lendemain des fêtes du Centenaire de l'Université, au lendemain de la cérémonie impressionnante à laquelle nous venons d'assister, remettons-nous au travail.

La Ligue de l'Enseignement et l'Université ont chacune leur œuvre à accomplir; elles le font par les moyens qui leur sont propres. Mais toutes deux, elles répudient le sectarisme. Leurs voies convergent vers un même but élevé : éclairer les esprits, répandre la lumière! C'est vers cet idéal qu'elles marchent, la main dans la main! (*L'orateur serre la main de M. le Président Smelten.*)

Que chacun de nos adhérents fasse le modeste effort de nous recruter un nouveau membre !

ARTICLE PREMIER des statuts. — La Ligne de l'Enseignement (Union nationale pour la défense de l'enseignement public), fondée en 1864, a pour but de faire triompher le principe de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïc, de propager et de perfectionner l'éducation et l'instruction nationales, de développer et de défendre l'école publique et les œuvres qui la patronnent, la compétence et la continuité. Elle se constitue à la date du 15 février 1925 en association sans but lucratif conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921. Elle a son siège à Bruxelles.

ART. 6 — Chaque membre fixe lui-même sa cotisation annuelle, qui ne peut être inférieure à 5 francs, ni supérieure à 1000 francs, et qui sera perçue directement par le trésorier de la Ligne. Tous les membres reçoivent le *Bulletin bimestriel*; les membres qui acquittent une cotisation annuelle d'au moins 10 francs reçoivent toutes les publications de la Ligne (*Bulletin bimestriel et Documents*).

Le soussigné _____

déclare adhérer aux statuts de la **Ligne de l'Enseignement** et tout particulièrement au programme d'action énoncé à l'article premier, et demande à être inscrit comme membre. Il fixe sa cotisation annuelle à _____ francs, somme qu'il verse au compte chèques post. 127.664 Brux.

_____, le _____ 19____

SIGNATURE,

Nom et prénoms : _____

Qualité : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

N. B. — La cotisation annuelle de 5 francs donne droit au *Bulletin bimestriel* de la Ligne; celle de 10 francs et plus donne droit au *Bulletin* et aux *Documents*.

Que chacun de nos adhérents fasse le modeste effort de nous recruter un nouveau membre.

ARTICLE PREMIER des statuts. — La Ligne de l'Enseignement (Union nationale pour la défense de l'enseignement public), fondée en 1864, a pour but de faire triompher le principe de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïc, de propager et de perfectionner l'éducation et l'instruction nationales, de développer et de défendre l'école publique et les œuvres qui la patronnent, la compétence et la continuité. Elle se constitue à la date du 15 février 1925 en association sans but lucratif conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921. Elle a son siège à Bruxelles.

ART. 6. — Chaque membre fixe lui-même sa cotisation annuelle, qui ne peut être inférieure à 5 francs, ni supérieure à 1000 francs, et qui sera perçue directement par le trésorier de la Ligne. Tous les membres reçoivent le *Bulletin bimestriel*; les membres qui acquittent une cotisation annuelle d'au moins 10 francs reçoivent toutes les publications de la Ligne (*Bulletin bimestriel et Documents*).

Le soussigné _____

déclare adhérer aux statuts de la **Ligne de l'Enseignement** et tout particulièrement au programme d'action énoncé à l'article premier, et demande à être inscrit comme membre. Il fixe sa cotisation annuelle à _____ francs, somme qu'il verse au compte chèques post. 127.664 Brux.

_____, le _____ 193_____

SIGNATURE,

Nom et prénoms : _____

Qualité : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

N. B. — La cotisation annuelle de 5 francs donne droit au *Bulletin bimestriel* de la Ligne; celle de 10 francs et plus donne droit au *Bulletin* et *Documents*.

Liste des Documents publiés de 1924 à 1934.

N ^{os}	Année	TITRES	Prix 1934
51	1924	L'École unique du travail en Russie soviétique, par A. Sluys .	Épuisé
52	1924	La Vie et les Œuvres de Pierre Tempels, par A. Sluys .	5,00
53	1924	Congrès de l'Enseignement technique (Syllabus et Conclusions des rapports).	2,00
54	1924	L'Éducation sexuelle et l'Action pédagogique dans la lutte contre le péril vénérien. Compte rendu Rapports	5,00
55	1925	Congrès de Liège. Syllabus des rapports de M.M. Sluys, Smelten et Devogel .	2,00
56	1925	500 Bons Livres pour enfants et adolescents (de 6 à 16 ans). — Catalogue à jour par J. Nyns-La Gye.	Épuisé
57	1926	Congrès de Liège. Compte rendu. Rapports	5,00
58	1926	Le Cinquantenaire de l'École Modèle, par A. Sluys .	2,00
59	1926	Supplément au Catalogue des 500 Bons Livres pour enfants et adolescents	Épuisé
60	1926	L'Enseignement et la Paix par M. Maurice Dehousse	2,00
61	1927	L'Offensive scolaire cléricale, par M. Alexis Sluys	1,50
61	1927	De Klerikale Schoolaanval door Alexis Sluys	1,50
62	1927	2 ^e Supplément au Catalogue des 500 Bons livres pour enfants et adolescents	Épuisé
63	1927	L'Enseignement moyen devant la Fondation universitaire par M. H. Frère .	2,00
64	1928	La Neutralité de l'Enseignement public par M. A. Sluys	1,50
65	1928	Les Jardins scolaires par M. Hip. Temmerman	4,00
66	1928	Les Coopératives scolaires par M. Victor De Vogel	3,00
67	1928	L'Éducation physique scolaire et post-scolaire par M. A. Huisman Van den Nest	2,00
68	1928	Le 44 ^e Congrès de la Ligue française de l'Enseignement par M. A. Sluys	2,00
69	1929	L'Enseignement public en péril par M. A. Sluys	1,50
70	1929	L'Instituteur Visiteur, par I. Seyffers	4,50
71	1929	L'École et la Radiophonie, par M. V. De Vogel	3,00
72	1929	L'Auto-Education, par M. Maltot	4,50
73	1930	Le Rôle de l'Éducation dans la préservation de la Santé publique.	6,00
74	1931	L'Enseignement moyen du degré supérieur. Nécessité de le moderniser, par Alexis Sluys	3,00
75	1931	Pour un meilleur Enseignement moyen, par Hubert Frère	2,50
76	1931	Historique et Organisation des Bibliothèques publiques en Belgique, par M. Charles Depasse	3,00
77	1932	La Préparation de la Jeune fille au Rôle Social de la Femme	4,00
78	1932	La Suppression des subides aux Écoles libres, par M. N. Smelten .	4,50
78	1932	De Afschaffing der toelagen aan de Vrije scholen, door M. N. Smelten	1,50
79	1932	A propos des Nouvelles tendances concernant l'enseignement ménager des Jeunes filles, par M ^{me} De Graene-Van Duuren .	4,50
80	1932	La Situation de l'Enseignement dans le Limbourg, enquête menée en 1931 par M. François Olyff	1,50
81	1932	Théorie d'une Méthode active de l'Enseignement historique à l'École primaire, par M. Louis Verniers	3,00
82	1932	La Responsabilité civile de l'Instituteur, par M. R. Rutteau	3,00
83	1933	Réquisitoire, par M. Nicolas Smelten	1,50
84	1933	Les subides à l'Enseignement technique	1,50
85	1933	La Loi linguistique de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen du 14 juillet 1932, rapport présenté par M. Edgard Philippet	1,50
86	1933	L'Enseignement de l'Histoire. Compte rendu. Rapports. Conclus.	7,50
87	1934	Le Droit de l'Enfant devant l'État, l'Église et l'École par M. Nicolas Smelten	4,00
88	1934	L'Enseignement des Sciences. Rapports	6,00
89	1934	Le Libre Examen (Centenaire de l'Université Libre de Bruxelles)	3,00

Les commandes de documents ainsi que les paiements peuvent être effectués par le service des chèques postaux (Bulletin de versement ou virement).

Compte n° 1276.64, Ligue de l'Enseignement, Bruxelles.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.